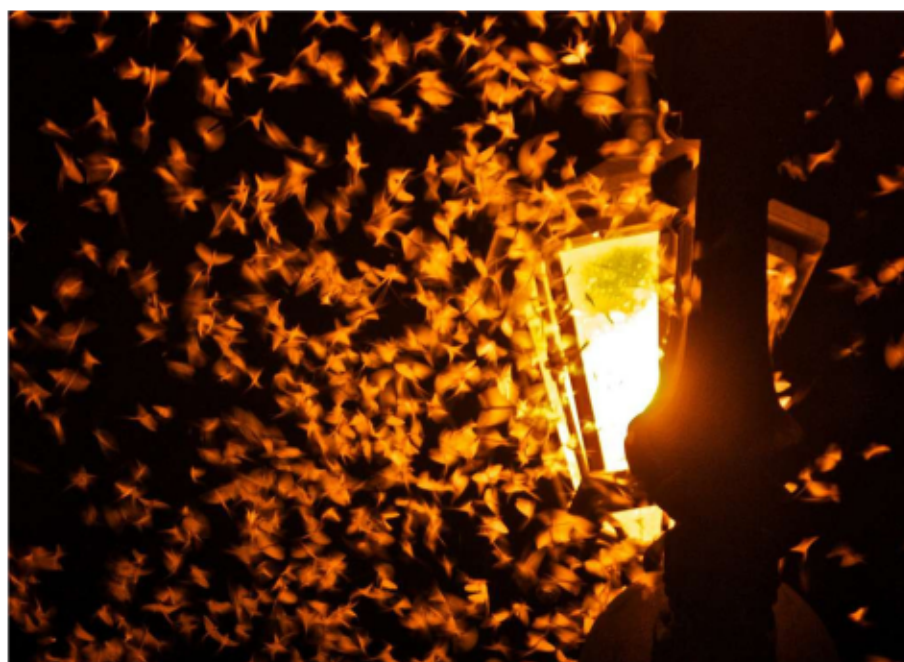


**VOTRE ÉCLAIRAGE EST RESTÉ
ALLUMÉ TOUTE LA NUIT.
C'EST ILLÉGAL !
IL EST GRAND TEMPS DE
L'ÉTEINDRE.**

LA LUMIÈRE TUE

LA NUIT ET LA BIODIVERSITÉ..



DES IMPACTS IMPORTANTS !

GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE



L'éclairage représente entre **25 et 70%** de la facture d'électricité des entreprises. Éclairer toute la nuit gaspille de l'énergie précieuse ce qui n'est pas souhaitable dans le contexte actuel de changement climatique global.

DISPARITION DU VIVANT



L'obscurité nocturne est un besoin vital pour les humains et la biodiversité. Les lumières la nuit ont un impact sur le vivant : elles tuent énormément d'insectes, désorientent les oiseaux, dérèglent les rythmes de vie des végétaux et des animaux.

DISPARITION DES ÉTOILES



Les éclairages nocturnes créent d'important halos lumineux au-dessus des villes, aujourd'hui c'est **un tiers de l'humanité qui ne voit plus la Voie Lactée.**

RISQUES DE 750€ D'AMENDE !



Depuis 2013 un arrêté* réglemente **l'extinction des vitrines**, commerces, bureaux et façades **entre 1h et 7h** du matin sous peine de recevoir une amende.

*D'après l'Arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses.